

LA FRANCE EN NC : ÉVITER L'INDÉPENDANCE, QUOI QU'IL EN COÛTE ?

A) La France contre les règles de l'ONU sur le colonialisme.

INTRODUCTION

La France se veut une grande nation à dimension mondiale, au regard de deux éléments phares et contradictoires de son Histoire : la diffusion au monde en avant-première des droits sacrés de l'Homme, et ... son implantation autour du globe, en des terres souvent conquises par la force sur des peuples puis fructifiées via la colonisation.

La Nouvelle-Calédonie, dernière colonie de peuplement qu'elle détient encore (après l'indépendance de l'Algérie), laisse un malaise aux yeux du monde, et illustre cette dichotomie française qui l'entraîne dans la duplicité voire la schizophrénie pour préserver cette 'grandeur' paradoxale.

L'obtention aux forceps par la France d'un des 5 sièges de membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, en 1946, est due à la fois à son étiquette (discutée) de vainqueur de la guerre, et à son rang dans la population mondiale ... grâce à un empire colonial d'alors, qu'elle n'a plus aujourd'hui.

Dans cette position fragile -l'Allemagne a d'ailleurs suggéré fin 2018 que ce siège soit remis à l'Europe par la France-, l'on pourrait attendre une France exemplaire à l'ONU. Qu'en est-il ?

1) La charte de l'ONU de 1946.

Elle traite entre autres des populations des « *territoires non autonomes* », une litote, de façon assez ferme. L'article 73 b) demande à « *développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes (...) et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques* ». L'alinéa e exige des puissances administrantes qu'elles communiquent régulièrement à l'ONU « *des renseignements (...) relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction (...)* » sur ces territoires. Une première liste de 74 territoires est établie (résolution 66 du 4/12/1946). La Nouvelle-Calédonie en fait partie, et la France a communiqué des renseignements sur elle cette année là, mais plus par la suite.

2) La résolution 1514 (14/12/1960)

Elle jette les fondements de la décolonisation :

« *1. La sujétion des peuples (...) constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme (...) et compromet la cause de la paix (...)* ».

L'ONU ajoute : « *3. Le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance* ».

La France au contraire appuiera souvent sur ce point pour garder sa colonie.

3) La résolution 1541 (15/12/1960)

Elle précise quels territoires sont « *de type colonial* » et donc « *dans un état dynamique d'évolution et de progrès vers la pleine capacité à s'administrer eux-mêmes* ». Un tel territoire est « *géographiquement séparé et ethniquement ou culturellement distinct du pays qui l'administre* ».

Manifestement la Calédonie en est, mais la France, profite de sa position éminente à l'ONU : prétextant du changement de statut de la Calédonie, qui devient T.O.M. en 1946, elle estime abusivement que celle-ci est ainsi autonome, et n'est plus à décoloniser... alors même que les autochtones Kanak n'y ont pas encore le droit de vote !

Ainsi elle cesse de communiquer les renseignements requis.

4) La résolution 35/118 du 10/12/1980.

Vue la duplicité de certaines puissances administrantes qui noient le poisson, et surtout l'autochtone dans une immigration massive, l'ONU précise une évidence : elles doivent « *décourager ou prévenir l'afflux systématique dans les territoires sous domination coloniale d'immigrants et de colons venus de l'extérieur qui bouleversent la composition démographique de ces territoires et peut être un obstacle majeur à l'exercice véritable du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par les habitants (...)* ».

La France n'en tiendra aucun compte (jusqu'aujourd'hui) : dès les années 1950 (Jaquinot), puis les années 1972 (Messmer), elle rendra sciemment minoritaire le peuple autochtone.

Cela constitue de facto un « *obstacle majeur à l'indépendance* », le peuple autochtone votant à plus de 80 % pour celle-ci aux consultations référendaires et les allochtones à près de 80 % contre.

5) La Résolution 41/41 du 2 décembre 1986.

Elle va sonner la révolte du Pacifique. En pleine rébellion Kanak depuis 2 ans, laquelle a déjà fait plusieurs dizaines de morts et des centaines d'emprisonnés (surtout côté indépendantiste), le Forum des Iles du Pacifique, soutenu par les Pays non alignés, demande à l'ONU de signifier à la France que la Calédonie est bien un territoire à décoloniser. 86 pays voteront la résolution, dont l'Australie, Fidji, l'Indonésie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie N-G., les Samoa, les Salomon, le Vanuatu : tous ses voisins ; mais aussi des grandes puissances : l'URSS, l'Inde, la Chine.

Seuls 24 pays votent contre la proposition de l'ONU, dont la France et ses 'dépendances' : Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Maroc, Sénégal, Togo, Zaïre...

6) La résolution 75/115 du 10/12/2020.

Elle rappelle à la France que celle-ci s'est engagée à « *un processus d'autodétermination équitable, crédible, démocratique et transparent* ».

A voir si ces 4 adjectifs sont vraiment ... qualificatifs de la consultation du 12/12/2021.

En avertissement, l'ONU rappelle au passage à la France qu'en l'absence de toute décision contraire de sa part, la puissance administrante doit continuer à la tenir informée de la situation de la Calédonie.

B) La France et les « loyalistes » : manoeuvres anti-indépendantistes.

Si collusion et duplicité sont pour nous avérés, il faut ajouter une schizophrénie de la France, moins directement visible. Et pourtant l'État français, voire la droite locale, ont toujours eu beaucoup de mal à percevoir la réalité de la pensée Kanak et indépendantiste, et garde toujours en 2021 un rapport problématique avec la réalité du terrain.

Christian Blanc, dans son ouvrage de 2021, « La Force des Racines Kanak », revient à plusieurs reprises sur ce manque de compréhension, qu'il attribue en partie au noyautage des renseignements généraux locaux par l'extrême droite, mais aussi à la difficulté d'avoir des contacts fiables en milieu Kanak.

L'essentiel des interlocuteurs privilégiés de l'État, influenceurs de fait, sont non Kanak et anti-indépendance. Leurs liens avec les autochtones sont superficiels et ils ne peuvent donner à la France que des clés faussées par leur incompréhension et leur volonté d'influer en leur faveur.

1) Depuis l'après guerre

Il y eut d'abord les bas calculs des années 50 pour éviter de donner un droit de vote encombrant à tous les Kanak, via des droits aux seuls chefs, puis à l'élite, puis via des corps électoraux séparés.

Il y eut ensuite l'autonomie acceptée en 1958, écrasant un communisme naissant et écartant à la fois l'indépendance et les critiques onusiennes, puis rapidement confisquée dès 1963 : les Kanak redevenaient majoritaires (dans l'électorat dès 1956 -cf p 535) et le Nickel devenait "stratégique".

Il y eut surtout une politique d'immigration massive dès les années 1950, avec un but de noyade démographique discrètement assumée ; politique plus notoire à partir de 1972.

2) La Table Ronde de Nainville-les-Roches, 1983

Elle est organisée par le premier gouvernement français de Gauche, dans un contexte de colonie de peuplement avérée, de reniement en cours des promesses (vagues) de Mitterrand sur l'indépendance, de création récente d'un « Front Indépendantiste » (FI) et de revendications de terres « *sans condition* ».

La France espère un accord qui fasse oublier le statut Dijou précédent. Elle reconnaît aux Kanak « *un droit inné et actif à l'indépendance* », et reçoit en retour la reconnaissance que les Allochtones installés durablement par l'Histoire auront toute leur place dans l'indépendance.

L'État français jubile, mais voit le premier terme comme un simple principe humaniste de l'imaginaire socialiste, dont l'expression permettra que les autochtones passent du désir concret au rêve doctrinaire.

L'État ne voit pas le lien avec le second terme : l'accueil cordial des immigrés n'est possible que sous condition d'indépendance.

Le RPCR, lui, note le second terme mais refuse le premier et ne signe pas l'accord.

La FNSC (Centre) comprend et signe, mais avec le même but que l'État : désamorcer la revendication. Au final, ce refus et un corps électoral inique qui le matérialisait, conduiront à la révolte de 1984.

3) Les Accords Matignon, 1988

Il est notable -et trop peu noté- que les révoltes 1984 / 88 (ce ne sont pas des "événements") ont fortement contribué à casser plusieurs clichés répandus et à la limite du racisme :

- Le discours dominant schizophrénique donnait les indépendantistes comme une poignée d'agitateurs terrorisant les Kanak et sans base réelle. Le 18 novembre 1984 provoque la stupeur devant l'ampleur de l'insurrection : c'est un peuple qui se lève.

Et les RG ne l'avaient pas vue venir.

- Autre cliché, les kanak sont timides et peureux. En 1988, c'est de nouveau la stupeur à Ouvéa : alors que depuis 4 ans, les leaders de droite pointaient le laxisme socialiste comme responsable principal d'une rébellion qu'ils faciliteraient ainsi, la détermination des jeunes Kanak face à l'armée française ébranle définitivement ces certitudes.

La peur change de camp, définitivement.

Les Accords Matignon sont un soulagement pour tous, après quatre années de stress insurrectionnel extrême pendant lesquelles a été tenté sans conviction puis abandonné par Mitterrand un projet d'indépendance-association (1985/86), avec un corps électoral qui l'aurait de toutes façons empêché d'aboutir.

Entre-temps, Pisani a fait assassiner Eloi Machoro (tout en jurant qu'il n'y était pour rien), comme l'admet enfin C. Blanc son second d'alors qui avait transmis l'ordre (cf Ouvrage pré-cité).

Mais là encore, l'idée est à la procrastination, contraire aux préceptes de l'ONU : le pays n'est pas prêt à l'indépendance, un « rééquilibrage » éducatif, politique, économique et social la remplace.

Michel Rocard est porté aux nues par beaucoup, ce qui se comprend après les années de cendre de B. Pons. Mais l'on oublie trop vite sa duplicité : il voulait ainsi désamorcer l'indépendance, pas la préparer, et l'a d'ailleurs dit en périphrases à plusieurs reprises.

Les indépendantistes font la grimace : ils avaient mandaté J.-M. Tjibaou à Paris pour un calendrier d'accès, mais Mitterrand tient lui aussi à une certaine 'grandeur' de la France (il envisagera même la création d'une base pour sous-marins nucléaires à Nouméa !). Ce sera donc 10 ans de 'remise à niveau' avant un 'examen' référendaire en 1998. J.-M. Tjibaou y laissera sa vie...

4) L'Accord de Nouméa (ADN), 1998

Cet accord souligne une nouvelle procrastination : vous n'êtes toujours pas prêts, alors acceptez de renoncer au référendum d'autodétermination pourtant constitutionnellement prévu en 1998, et donc ainsi reporté de 20 ans - au moins.

Les indépendantistes (presque tous) s'inclinent pourtant devant la demande pressante de la France et du RPCR :

- D'une part les dirigeants réalisent que Rocard leur a menti : il avait calculé pour eux que l'évolution démographique leur serait favorable, ce n'est clairement pas assez le cas pour gagner dans les règles du jeu de la France.

- Et puis, syndrome de Stockholm ? Ils conçoivent en majorité que, contrairement à ce qu'écrit l'ONU, l'impréparation peut en l'espèce justifier de différer à nouveau l'indépendance, pourvu qu'elle soit avérée in fine. Ce que l'on va leur faire miroiter.

- Car aussi la musique de cet accord est radicalement différente : il ne prépare pas à améliorer les conditions de vie comme le précédent, il prévoit l'accès progressif et ensemble à l'exercice de compétences nouvelles, et la pleine souveraineté est prévue au

bout, avec trois votes successifs finaux pour l'entériner, en cas d'hésitation du corps électoral, et deux ans possibles entre chacun pour faire de la pédagogie et convaincre.

Mais voilà, 23 ans plus tard, du fait d'une désinformation forcenée (voir partie C), le compte n'y est pas. Beaucoup ignorent même les points clé de l'ADN, pourtant plutôt court (8 pages). Voici des éléments de sa quintessence politique, la plupart battus en brèche, qui démontrent clairement la promesse signée et non tenue, voire combattue :

- « *poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine* ».
- « *un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté (...) La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie* ».
- La « *reconnaissance de sa souveraineté [du peuple Kanak -ndlr], préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun* ».
- « *une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer (...) Cette solution définit (...) les modalités de son émancipation* ».
- « *Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté* ».
- [les compétences régaliennes -ndlr] « *resteront de la compétence de l'État jusqu'à la nouvelle organisation politique résultant de la consultation des populations intéressées* ».
- « *des Néo-Calédoniens seront formés et associés à l'exercice de responsabilités dans ces domaines [régaliens, ndlr], dans un souci de rééquilibrage et de préparation de cette nouvelle étape* ».

Phrase clé de l'édifice, dont l'apposition '*à la fin de cette période*' est à souligner :

- « *L'État reconnaît la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier, à la fin de cette période, d'une complète émancipation* ».

L'ADN est maintenant en passe de voir son "testament" balayé par le pouvoir pour poursuivre ses desseins.

La collusion État / Loyalistes dans la duplicité anti-indépendance dispose de moyens puissants et pour la plupart inéquitables voire injustes.

C'est ce que nous verrons dans la prochaine partie.

C) Le pays serait déjà souverain, si les dés n'étaient pas pipés.

J. F. Kennedy disait : « *Ceux qui rendent une révolution pacifique impossible rendront une révolution violente inévitable* ». L'ONU ne dit pas autre chose : après avoir reconnu « *le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants* », elle déclare que le colonialisme « *compromet la cause de la Paix* » (Résolution 1514).

Les textes de l'ONU et de l'ADN sont clairs, et une décolonisation vers une indépendance amicale avec la France a longtemps été espérée, en cohérence avec ces textes, l'intérêt commun, et la volonté légitime et légale des autochtones (et d'autres) de recouvrer leur libre arbitre.

Mais une bonne part des allochtones, rendus nombreux par l'immigration voulue, influencés par certains intérêts 'supérieurs', mais aussi pour certains par un niveau de vie plus élevé que ce qu'ils auraient en métropole, qu'ils ne veulent pas risquer, suivent leurs leaders et ceux de l'État français pour une Calédonie française.

Ils détiennent, contre toute équité, la plupart des rouages pour y parvenir.
État des lieux :

1) Les deux députés

Jusqu'en 1977 il y avait deux circonscriptions (Est et Ouest) permettant à un indépendantiste et un « loyaliste » de représenter le pays, ce qui est équilibré : J. Lafleur d'un côté, R. Pidjot de l'autre.

En 1986, la droite redécoupe bizarrement le pays, et change le scrutin proportionnel au profit du majoritaire : depuis lors, les 2 députés sont à droite, bien que les indépendantistes progressent.

Lafleur et Nénou en 1988, Gomes et Dunoyer actuellement.

Comme de plus le corps électoral général s'applique et non le citoyen, le verrouillage est renforcé.

Les moyens des députés sont considérables : ils sont seuls à donner leur avis à l'assemblée, seuls à poser des questions dont les clips s'insèrent régulièrement aux JT de nos chaînes TV. Leurs courriers arrivent dans tous les foyers, ils ont un accès privilégié à nos médias, un secrétariat conséquent, des déplacements et logements gratuits, etc.

Philippe Gomes, par exemple, a abondamment utilisé sa qualité et son titre de député pour 'booster' la distribution de son opuscule « Pour que continue à vivre le rêve calédonien » (sic), paru juste avant le 1er référendum en 2018 : outre sa qualité de député notée en couverture, la présentation a été faite en avant première sur la chaîne TV du Sénat français, puis à l'assemblée, et ensuite distribué gratuitement à la population.

2) Les deux sénateurs

Il n'y en avait qu'un (anti-indépendance, M. Loueckhote) jusqu'en 2011. Un second est alors ajouté, au scrutin majoritaire indirect (vote d'élus : les 2 députés + les 76 élus provinciaux + 446 des élus municipaux).

Ils sont issus du corps électoral général (sauf élus provinciaux) et non citoyen ; tous deux sont donc anti-indépendantistes depuis lors : P. Frogier et G. Poadja.

Le cas de M. Frogier est à souligner :

signataire de l'ADN, il en est l'un des pourfendeurs les plus acharnés, avec un sens éthique problématique. En 2010 pour s'opposer à la création d'un drapeau commun du pays

(prévu par l'ADN mais il le niera sur NC1^{ère} contre toute évidence), il obtient que le drapeau de Kanaky soit à côté de celui de la France.

Toujours sur la chaîne d'État -très complaisante car le laissant dire-, il niera farouchement que ledit ADN vise une décolonisation, allant jusqu'à nier que la notion soit dans l'ADN, alors que le terme même y est écrit ! Plus récemment, il prône une différenciation des compétences entre les provinces qui frôle la partition, interdite par l'ADN.

Il propose aussi la suppression du gouvernement et du congrès du pays, également interdits par l'ADN. Son rôle dans le reniement de l'accord est donc éminent, et ce du fait d'un poste obtenu grâce à la France et dont nous avons vu que la légitimité est problématique.

3) L'audiovisuel d'Etat : NC 1ère (TV et Radio)

Pour mémoire, le Conseil National de la Résistance, regroupant toutes les forces politiques durant la guerre, des Gaullistes aux Communistes, avait dès 1944 déclaré son unité et proposé un vaste programme (« Les jours heureux ») exigeant entre autres pour les médias « indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères ».

On en est loin, en France comme ici d'ailleurs.

Le CSA, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et déclaré être son 'gendarme', « assure le respect du pluralisme politique ». On le suppose donc indépendant. Sur 7 membres, 3 sont désignés par le président de l'assemblée nationale (LREM), 3 par le président du Sénat (LR) ; et son président, M. Maistre, né en 1955 au Maroc, est désigné par ... le Président de la République. CQFD.

Dans ce contexte, nous soutenons que NC1^{ère} a une approche inéquitable des faits politiques de notre pays. Un minimum de déontologie équilibrerait les émissions politiques en proportion des forces avérées par les votes, soit près de 50 % pour le Oui comme pour le Non. Ce n'est clairement pas le cas. A défaut d'une enquête honnête par un organisme indépendant qui, compte tenu des enjeux, aurait dû se faire depuis longtemps, citons quelques exemples éloquentes :

En 2018 déjà, pour la première consultation :

- L'émission à épisodes « les chemins de l'histoire » refait alors vivre 'opportunément' l'histoire des douloureux événements de 1984/88. Les faits sont déformés, leur vision est biaisée, le ton très empathique du commentateur va sans retenue à un seul camp : les non indépendantistes. Extraits [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

- L'émission à épisodes « En commune » dure aussi des semaines. Des discussions à bâton rompu interrogent des jeunes, auxquels est posée la question de leur option Oui/Non à l'indépendance : et l'on voit des communes à majorité indépendantiste sans aucun protagoniste qui dit être pour le Oui, d'autres où l'un ose à peine l'esquisser, d'autres où la majorité dit « non ». L'inverse n'est bien sûr pas vrai, et les temps d'argumentation sont plus longs pour les tenants du Non. Clairement.

- Les micro-trottoirs sont biaisés. Exemple de celui réalisé dès que les termes de la question qui sera posée est arrêtée, avec l'argument de savoir si les gens la comprennent : le micro laisse pourtant volontiers dériver vers un avis Non ou Oui, et les sélectionnés du Non sont largement majoritaire et plus longuement argumentés.

- Des personnalités politiques sont interviewées ? Les questions ne sont pas du tout du même type selon l'allégeance. Comme l'interview de Mme Héo, élue indépendantiste, violemment attaquée à chaque question, quand M. Gomes est, lui, gentiment accompagné, parfois devancé ; sans compter le traitement global de l'information ! Exemple.

En 2021 hélas nous retrouvons ces biais depuis des mois de façon tout aussi flagrante :

- Le document unilatéral de l'État « *Conséquences du 'Oui' et du 'Non'* », que les indépendantistes déclarent irrecevable car très militant pour le *Non*, est restitué à l'identique par thème durant des semaines, sans que soit même mentionnées les opinions adverses, les erreurs ou omissions ! (Voir notre étude critique dudit document).

- L'émission « *Dans ma commune* » reprend les travers de « *En commune* » en 2018 en privilégiant les interviews contre le *Oui* : le constater est rapide car le téléspectateur peut compter les interventions pour le *Non* et celles pour le *Oui*, puis les comparer en proportion avec le tableau affiché des résultats *Oui* et *Non* de la commune !

- Au JT, les séquences d'abord intitulées imprudemment « *journal de campagne* » puis rectifiées « *Journal du référendum* » (terme d'ailleurs erroné) assèment encore leurs contrevérités unilatérales :

Il y a « *L'histoire du pays* » qui reprend le discours très biaisé des « *Chemins de l'histoire* » de 2018, tous les jeudis au JT sur 8 semaines, avec le même animateur, les mêmes travers : très Euro-centré, marginalisant l'histoire Kanak avec une certaine condescendance, parfois indignation contre leurs outrecuidances.

Il y a « *Bon à savoir* » caricature simplifiée du document de l'État, le présentant à nouveau, en clips rapides et réducteurs (fournis par le Haut-Commissariat?!), toujours sans aucune analyse ou esprit critique : NC1^{ère} se fait JT d'État partisan, sur la nationalité, la monnaie, les transferts financiers, etc. Un militantisme pur et dur. Avec des erreurs, des oublis, des approximations, des clichés simplistes...

4) L'unique quotidien, « **Les Nouvelles Calédoniennes** ».

Ex-titre du groupe Hersant / Tapie, il est opportunément racheté en 2013 (le 1^{er} référendum pouvait être déclenché à partir de 2014) par trois grandes familles locales riches et de droite : Lavoix, membre fondateur du RPCR, Jeandot (Import automobiles), et Montagnat (Mines). Dans le panier étaient aussi une radio (NRJ), deux imprimeries (IRN et Pacific Print), et un hebdo (Paru Vendu).

Le lien fort avec les annonceurs, source de revenus clé, empêche toute création d'un second quotidien dans ce marché restreint, bien qu'ils furent longtemps deux, avec « la France Australe » (sic).

La moitié des journalistes claquent alors la porte en 2013. Un rédacteur en chef de choc est nommé, O. Poisson, 18 ans à Nice-Matin, une référence de la droite dure ; Nice est d'ailleurs jumelée à Nouméa.

L'équipe rédactionnelle est alors complétée de jeunes métropolitains, bafouant ainsi l'emploi local ; et l'on peine à y trouver quelque océanien ou Kanak, voire calédonien, à part ... aux rotatives.

La puissance est considérable : il passe de main en main dans les familles et les entreprises voire salles d'attente ; il a des affiches devant chaque lieu de vente, stations, magasins, tabacs. Son site laisse transpirer dans nos boîtes email des articles opportunément choisis en accès libre.

5) Les Radios privées

RRB, « Radio Rythme Bleu », créée par le RPR local, est la radio quasi officielle des anti indépendance. Il y a un équivalent indépendantiste, « Radio Djiido ». Chacune vit difficilement, mais les aides vont davantage à RRB, qui peut ainsi payer des droits d'émission lui permettant d'être présente partout, notamment sur route en 'Brousse' et dans bien des tribus éloignées, là où Djiido peine à être audible.

6) Les pressions de l'État et des anti-indépendance : coups bas et duplicité.

- Problèmes sur la Loi Organique (L.O.)

Celle-ci précise les modalités d'application de l'Accord constitutionnalisé dit ADN. Elle est votée en termes identiques par l'assemblée nationale et le Sénat. Or, à plusieurs reprises, le législateur a tenté des transgressions :

L'ADN prévoit trois consultations possibles, le législateur, via la LO, a tenté de les réduire à deux ; le conseil constitutionnel a fini par censurer, la manœuvre étant trop visible, 2 n'est pas 3.

L'ADN prévoit qu'au cours du 2nd et 3^{ème} mandat du Congrès, « *les compétences suivantes seront transférées (...)* » ; traduction du législateur via la LO : « *Le congrès peut, à partir du début de son mandat commençant en 2009, adopter une résolution tendant à ce que lui soient transférées, par une loi organique ultérieure, les compétences suivantes : (...)* » ! [mis en gras par l'indépendant-knc]. Là, le conseil constitutionnel a validé ! Nombre de transferts faisant progresser le pays vers sa souveraineté ont ainsi été bloqués, la majorité anti-indépendance au congrès reniant sa signature.

- Problèmes sur l'immigration et la protection de l'emploi local

L'État français n'a rien fait pour « *décourager ou prévenir l'afflux* » de 'colons', trahissant sciemment les exigences de l'ONU (Cf résolution 35/118 ci dessus), poursuivant ainsi sa pression contre l'indépendance par noyade démographique : il y a maintenant 35 000 votants ajoutés sur la liste générale, dont beaucoup, poussés par les droites qui les courtisent pour les députations et pour la pression anti-indépendantiste qu'ils accentuent, s'indignent de ne pas être sur la liste spéciale référendum !

L'État français n'a sciemment pas informé correctement ces personnes à leur arrivée qu'il était légal et légitime qu'il ne soient pas « citoyens » du pays « non autonome » administré par la France, et également légal et légitime que des restrictions à l'emploi local y soient en vigueur.

Le résultat est une amertume, une rancune et un ressentiment ... illégitime à l'encontre des indépendantistes, qui fait peser lourdement ces quelques 50 000 résidents (avec les mineurs) contre l'indépendance.

La loi locale de protection de l'emploi a mis 12 ans (2010) à être votée, et reste largement contournée via des 'patentés' et par des patrons réfractaires et généralement contre l'indépendance, ce qui encourage aussi l'immigration depuis la métropole.

- Problèmes sur les sondages

Comme tant d'autres chose, un sondage est présenté comme non partisan ; là encore il est permis d'en douter fortement : quelques mois avant la consultation 2018, les 'Non' seraient 60 % selon I-scope et 69 à 75 % pour Kantar ; et les 'Oui' de 14 à 22,5 %. Réel dans les urnes : 56,6 % de Non, 43,3 % de Oui.

Les Médias ont pilonné sur ces chiffres, et le FLNKS a dû batailler contre le découragement, tracter contre ces « fake news ».

Kantar fait l'objet de plusieurs polémiques. Le fils de Mme Macron en est « Senior Vice Président ». I-scope est une Sarl proche des milieux d'affaire locaux.

Pour la consultation 2020, des sondages plus discrets ont été réalisés, aux résultats aussi peu crédibles !

Problèmes de « coups de pouce » par modification / interprétation de textes selon l'enjeu :

Le code électoral interdit l'utilisation des signes nationaux pour les propagandes ; mais comme les indépendantistes brandissaient le beau drapeau Kanaky (qu'ils ont proposé comme signe du pays et qui l'est de facto sur Internet), la droite a demandé -et obtenu- une dérogation pour pouvoir utiliser les couleurs de la France, et le drapeau Bleu Blanc Rouge notamment. Pourtant, ils ne parlent pas au nom de l'État Français, prétendument neutre, ni des citoyens français, que divers sondages montrent majoritairement (entre 65 et 66%) pour notre indépendance !

Les libellés de la question à poser aux consultations n'étaient pas écrits dans l'ADN. Un décret devait les rédiger. L'idée force à proposer était la pleine 'souveraineté' (terme 8 fois écrit) : mais la droite a voulu ajouter le mot 'indépendance', absent de l'ADN pourtant (M. Frogier, débouté, exigeait même que ce soit le seul, et qu'il n'y ait pas souveraineté !). L'État a suivi.

Pourquoi ? L'idée d'être souverain est plaisante, l'on peut décider de tout ('Chant du Départ' : le peuple souverain s'avance...) ; 'In-dépendance' regarde vers la France qui ne serait plus là pour nous. La question posée en 2018 fut donc : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ».

Rien n'empêchait à priori une modulation de la question à la 2nde et 3^{ème} consultation : le fait d'avoir 3 consultations possibles suggérait même la souplesse. Mais là, non, moduler serait suggérer des partenariats, que souhaitent les indépendantistes, et il fallait cliver. Il fut décidé que le libellé serait immuable.

Le dernier avatar est celui de la transgression dans son esprit de l'article 5 de l'ADN, qui précise : « *Si la réponse est à nouveau négative, une nouvelle consultation pourra être organisée selon la même procédure et dans les mêmes délais* ». Or en votant le 12/12/2021, l'on passe de 23 mois entre les consultations 2018 et 2020, à 14 mois entre celle de 2020 et celle de 2021 : mêmes délais ?

Sans parler de l'esprit bafoué du préambule de l'ADN : non kanak et Etat n'ont-ils pas signé des engagements sur l'ADN de « *reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée* », et « *d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité Kanak* » ? Or sur l'épisode en cours de la Covid, quand ce peuple est davantage secoué par davantage de deuils, qui ont davantage d'impacts, alors pourquoi l'Etat et les 'loyalistes' veulent, quoi qu'il en coûte, lui imposer de gérer en même temps et forcément mal, une campagne référendaire et un vote essentiels pour lui ? Est-ce afin de profiter de cet état momentané de détresse culturelle profonde pour l'emporter ? État et 'loyalistes' craignent donc, au point de cette forfaiture, la logique mathématique qui peut, après un 43.3% suivi d'un 46.7% de *Oui*, mener à un 'plus de 50%'. Dans des conditions normales qu'ils rendent donc anormales.

Cet épisode choquant sera développé dans notre dernière partie.

D) Les forfaitures Lecornu.

1) La revendication d'indépendance n'est soluble ni dans le miel ni dans le fiel.

Les consultations 2018 et 2020 ont eu des approches et des résultats différents, qui impactent la 3ème :

En 2018, Calédonie Ensemble, centre droit, est majoritaire chez les anti-indépendance, et prône le dialogue et la conciliation.

Le résultat de 56,6 % de *Non* à l'indépendance est jugé très décevant par la droite dure, qui l'impute à une proximité de CE avec les indépendantistes, proche de la trahison !

En 2020, la droite dure (alliée à l'extrême-droite), qui l'a emporté aux provinciales 2019, notamment sur ce thème de trahison, veut une campagne dure, se faisant fort de faire mieux.

Le contraire se produit : pour une participation record et sans appel de 85,7 %, il n'y a plus que 53,3 % de *Non*. Soit un écart de 10 000 voix sur 155 000 votants.

Pire, le recensement 2019 montre que l'immigration s'inverse en émigration, et qu'à la fois le nombre et la proportion de non kanak ont baissé (61 à 59,5%), une grande première depuis 1956 (voire de tous temps) !

Les taux de *Oui* du « peuple colonial » (définition de l'ONU) atteignent souvent les 90 %. Le constat est difficile pour les tenants de la France, car de plus les spécialistes, observant les réserves de voix potentielles des deux camps, pronostiquent que la poussée indépendantiste se confirmerait pour une 3^{ème} consultation, compte tenu entre autres des abstentions restant dans les 'squats' et aux Îles ! Une projection mathématique du gain de 43.3% à 46.7% entre 2018 et 2020 donne d'ailleurs 50.41% pour 2022 !

J. Castex, 1^{er} ministre le 6/07/2020, nomme alors M. Lecornu ministre de l'Outre-mer trois jours plus tard. C'est le premier non ultra-marin à ce poste depuis 2009. Tous deux sont dissidents LR.

2) L'État décide de piétiner la parole ... de l'État, dans la même mandature !

i. Raccourcir le temps de campagne, imposer la consultation au 12/12/2021 !

Il faut prendre de court les indépendantistes qui s'attendaient à septembre 2022, et qui travaillent efficacement sur le temps long de la discussion et des rencontres/meetings d'aires coutumières en tribus pour expliquer, débattre et faire consensus.

Le délai inter-consultations entre la 1^{ère} et la 2^{nde} a été de 23 mois. Il devait être également de 23 mois en suivant la Déclaration de conclusion officielle du comité des signataires 2019 validée par les participants et E. Philippe, qui excluait toute consultation sur la période électorale française, et donc visait un probable fin août / septembre 2022.

C'était équitable, et l'ADN permet une période plus longue encore. Mais non. Consultation fixée au 12/12/21, ce sera 14 mois.

L'annonce est de plus (volontairement ?) tardive, par un décret du 30 juin 2021, soit 9 mois après la 2^{nde} consultation, et 5 mois avant la 3^{ème}, et balaie donc la parole antérieure de la France.

Les réunions annuelles 2020 et 2021 du 'Comité des Signataires' de l'ADN, n'ont pas été convoquées. Elles suivaient le processus depuis 20 ans, et contribuaient -dangereusement ?- à trouver des consensus, ou des décisions partagées.

Pour asseoir cette date oukase, M. Lecornu a orchestré avec la droite une campagne 'expliquant' qu'il faut en finir vite, que les calédoniens sont fatigués ; omettant qu'en

fait, une moitié d'entre eux est surtout pleine d'espoir d'une indépendance, enfin, et de vie commune ainsi réconciliée.

La droite argue hypocritement que les indépendantistes se sont précipités pour déclencher la 3^{ème} consultation, pour ensuite se plaindre d'une date rapprochée. Ils ont en effet remis au Haut Commissaire, le 8 avril 2021, la lettre de demande requise d'au moins 1/3 des membres du congrès. Soit au tout début du droit réglementaire de le faire, 6 mois après la dernière consultation. Un symbole de leur envie d'y aller. Mais c'était dans la perspective prévue d'un vote en septembre 2022, et pour justement qu'en anticipant, le temps de préparation soit plus long.

ii. Imposer une transition courte ensuite, pour créer l'inquiétude d'une indépendance dure, précipitée !

M. Lecornu annonce, unilatéralement, une période de 18 mois pour basculer dans l'indépendance si le *Oui* l'emporte (et le même délai pour trouver un nouveau statut dit « de projet » en cas de *Non*). De plus, sur ces 18 mois il y a 6 mois ou rien ne pourra se passer, du fait de la présidentielle puis des législatives. Pire : les interlocuteurs étatiques changeront presque nécessairement au cours des 18 mois.

Là encore, exit la promesse écrite de M. E. Philippe, dans son document officiel d'octobre 2018 nommé « Les implications de la consultation du 4 novembre 2018 » : « *Les autorités de la France et celles de la Nouvelle-Calédonie se mettront d'accord pour fixer un calendrier et les modalités du transfert des compétences de la France au nouvel Etat* », et « *A une date qui sera choisie de concert, une loi française marquera en droit interne la fin de l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à l'ensemble français,...* » !

iii. Ne plus s'encombrer de la neutralité promise, passer à l'offensive !

a) Par une première tactique « douce » (bien tardive, et qui échoue).

M. Lecornu répond à la réflexion de M. Macron, révélee par le Canard Enchaîné, à la lecture des résultats du scrutin : « *si on veut garder ce territoire dans la République, ce qui est hautement souhaitable, il faut partiellement, progressivement et réellement le décoloniser* ». Nous mesurons le cynisme glaçant de la phrase, et du terme 'partiellement'.

L'État a prêté, en 2020, 28,5 Milliards FCFP au pays pour les frais 'Covid', sous conditions de réformes diverses dont certaines impliquent des impôts nouveaux, et destinées à réduire les inégalités, terreau pense-t-il de l'indépendance !

Mais T. Santa, président LR du gouvernement local, prendra les sous et ne tiendra pas compte de ces conditions contractuelles : celles ci avaient de bons côtés pour le pays, mais pas pour ses mentors, et étaient de plus litigieuses, la Calédonie étant compétente en matière économique.

Aujourd'hui marginalisé avec son parti, M. Santa espère l'avènement de sa droite en France, car 'Les Républicains Calédoniens' de Mme Backès et 'C.E' de M. Gomes seraient, eux, selon nos informations, pressentis pour la députation calédonienne LREM 2022 par M. Lecornu.

b) Par une seconde tactique, faire peur : noircir les implications du *Oui* (et positiver le *Non*).

En 2018 l'État avait suivi la droite locale en refusant de préparer avec les indépendantistes ce qui était réclamé par l'ONU, soit un document concerté expliquant l'accompagnement possible des débuts de l'indépendance en cas de *Oui* : trop risqué, ça pourrait rassurer.

Il n'avait donc produit qu'un résumé de 3 pages, relativement neutre et ouvert d'ailleurs sur une coopération au développement, le passeport français, etc.

E. Philippe avait de plus promis dans sa déclaration au Comité des Signataires 2019, que « *Nous allons organiser des réunions de travail collectives pour affiner ces informations et permettre le meilleur éclairage pour les électeurs au moment de la deuxième consultation* ». M. Lecornu n'en fera rien ; forfaiture à nouveau.

M. Lecornu a en juin 2021 un éclair de génie : faire préparer par ses services, seuls et en quelques semaines, un document technique de 104 pages, long listing thématique de ce qu'emmènerait la France dans un divorce non amiable ; et à chaque thème ressasser la question défiante : comment ferez vous alors ?

Avant même la publication du document, il le présente comme celui demandé par l'ONU et par les indépendantistes, et convoque à Paris pour en discuter quelques leaders, qui viennent de le recevoir sur papier et en privé ! Ceux-ci demandent un délai pour en prendre connaissance, mais c'est non.

Le FLNKS rejette la manœuvre. L'UC accepte pourtant le défi et y va, l'UNI refuse le piège et reste.

La droite et les grands médias locaux, d'État comme privés (NC 1^{ère} et le quotidien unique *Les Nouvelles Calédoniennes*, tous deux contre l'indépendance), s'en donnent alors à cœur joie : ils ont enfin du grain à moudre officiel contre l'indépendance.

Ils égrènent alors servilement aux calédoniens, bien sûr unilatéralement, les thèmes du document, ce que l'on perdrait donc, au fil des semaines et des mois : parole d'État, parole d'évangile.

Ils se gardent d'en faire une analyse honnête, répercutent jusqu'aux erreurs factuelles, oublient les omissions, ne parlons pas d'esquisser quelque avantage à l'indépendance, ou au moins de demander l'avis d'indépendantistes, ou de comparer avec leurs projets de société !

3) Le Covid s'implante, l'État -et ses alliés- cèdent à la tentation d'en profiter.

i. Le passif sanitaire de la France, argumenté contre l'indépendance !

Les Calédoniens et notamment les coutumiers avaient bataillé dur contre les atermoiements dangereux de la France, qui avaient déjà fait contaminer les Antilles où les morts s'accumulaient dès janvier 2020.

Déjà en mars 2020 nous avons eu un confinement, suite aux errements d'un fonctionnaire d'État rentré de France avec le Covid et n'ayant pas suivi sa quatorzaine, au vu et su probable de ses chefs : résultat, 3 semaines de confinement par précaution !

Et en mars 2021, un autre fonctionnaire d'État à Wallis & Futuna transgressait encore les règles d'arrivée sans réaction de sa hiérarchie, y provoquait des morts, et 5 semaines de confinement en Calédonie, qui était en hub Covid-free avec eux !

L'ensemble eut des conséquences financières lourdes, et provoqua la demande de prêt citée plus haut à l'autorité de tutelle -en l'absence de banque du pays indépendant-, ce dont l'État et la droite locale se sont prévalus avec aplomb pour souligner l'importance du colonisateur ! Ils iront jusqu'à arguer que sans la France nous n'aurions pas de vaccin, alors que celui-ci coûte moins cher que le prix d'une consultation médicale de base, soit 2500 F.

La part de responsabilité de la France est grande, et une autre vision, plus positive sans elle, serait à méditer.

Le 3/09/2021, le pays est encore Covid-free, et le nouveau gouvernement à présidence indépendantiste (une grande première depuis 1982-84 !) réussit le tour de force prémonitoire de faire voter l'obligation vaccinale par le congrès, à l'unanimité.

C'est qu'en fait, une fois de plus, la France et ses lois jouent avec nous un jeu dangereux : les arrivants extérieurs, autorisés sur des 'motifs impérieux' (que notre compétence sanitaire locale nous a permis d'édicter), contestent pour certains leur *septaine* en justice (compétence d'État), gagnent parfois et en sortent !

L'État argue que, faute d'obligation vaccinale locale, il ne peut empêcher cela. D'où la délibération. Qui de fait arrive trop tard hélas.

ii. L'arrivée du Covid, une opportunité inattendue pour certains ?

Le 6/09/2021, le pays se confine, avec cette fois-ci de nombreux cas de Covid, d'un coup dans tout le pays, chose non encore expliquée, voire non recherchée ! (enquêtes d'ailleurs non abouties pour les 2 alertes précédentes, malgré les promesses de l'État via un Haussaire solennel).

En trois mois, nous avons eu quelques 270 décès Covid (l'équivalent de 67 000 morts en France dans ce seul laps de temps !), très majoritairement Kanak et Polynésiens, ethnies touchées à environ 50 % de plus que les autres, du fait de comorbidités associées souvent à la pauvreté et au mode de vie, et sans doute aussi à une vie plus communautaire donc plus contaminante.

L'impact Covid est de plus clairement démultiplié pour ces communautés, où un deuil touche un cercle de clans et familles beaucoup plus large, et avec des rites beaucoup plus pregnants que chez les européens. Certains défunts sont d'ailleurs restés longtemps dans des chambres froides ou enterrés provisoirement dans des housses, en attendant de vraies cérémonies coutumières.

Le 13/10, l'UC écrit au ministre : le vote rapproché au 12/12/2021 était déjà une difficile concession qui entraînait une campagne très raccourcie. De facto, celle-ci est arrêtée depuis le 6/09. L'UC demande le report. Car la campagne ne pourra éventuellement reprendre qu'en ersatz caricatural ; car aussi il faut respecter les citoyens et l'importance trentenaire (voire centenaire !) de l'enjeu et donc d'une vraie campagne ; car encore la crédibilité d'un scrutin avec un fort taux d'abstention prévisible est en jeu.

L'ONU n'a-t-elle pas rappelé à la France (résol. 75/115 du 10/12/2020) que la « *Puissance administrante s'est engagée à (...) un processus d'autodétermination équitable, crédible, démocratique et transparent* » ? Quatre adjectifs en balance ...

Le même jour, le ministre reçoit les groupes politiques. Il est à l'unisson des anti-indépendantistes : qu'importe la campagne, les deuils en cours, le confinement ; si la situation sanitaire le jour J du vote le permet, il faudra y aller. Ces paramètres sanitaires seront donc les seuls arbitres, sauf surprise.

Le 16/10, les médias annoncent l'arrivée de renforts sécuritaires ahurissants : 2 000 (deux mille) gendarmes et militaires !

C'est l'équivalent de 500 000 pour la France, qui en avait mobilisé 50 000 à la présidentielle 2017 sous un plan Vigipirate exceptionnel !

Quelques semaines plus tard, la Guadeloupe (400 000 hab) insurgée en recevait ... 200 !

Arrivent également ici 130 véhicules de gendarmerie, dont 30 blindés VBRG, et deux hélicoptères 'Puma' notamment !

Selon nos sources, des juges supplémentaires ont déjà été avertis qu'ils devraient rester après le scrutin, pour parer à l'éventualité d'un pic de 'comparutions immédiates'.

Le pays est paisible à ce jour, et aucun mot d'ordre de violence n'est en vue, les partis indépendantistes multipliant d'ailleurs les appels au calme.

iii. Le retrait indépendantiste d'un jeu faussé.

Le 28/10, jour de clôture de la remise des documents de campagne, le FLNKS communique qu'il ne les a pas déposés, confirmant ainsi son retrait concret du processus.

Le 9/11, les indépendantistes créent un "Comité Stratégique Indépendantiste de non-participation, et déclarent, tous réunis (Partis du FLNKS et la quasi totalité des autres mouvements indépendantistes) refuser définitivement la date du 12/12 qui obligerait à une campagne biaisée, inéquitable et irrespectueuse.

Le 12/11, après un long silence de réflexion intrigant, M. Lecornu proclame officiellement le maintien de la date. Nous sommes alors à 30 jours du vote ! Rempart du droit, il déclare sur divers médias qu'en démocratie les élections se tiennent à l'heure et que seul un virus « hors contrôle » pourrait le remettre en cause !

Les calédoniens se souviennent pourtant que l'année précédente, l'État avait reporté nos municipales de 4 mois, alors même que nous étions Covid-free, et contre l'avis des deux associations de maires regroupant les 33 communes du pays !

Fin novembre, le parti 'Eveil Océanien' (polynésiens originaires de Wallis & Futuna), majoritairement anti-indépendantiste, très touché par le Covid à l'image des Kanak, déclare que « *techniquement, il n'est pas possible de faire campagne en trois semaines et dans le contexte sanitaire actuel* » et « *estime que le résultat, vu la situation, ne devrait pas être pris en compte pour pouvoir discuter de l'après* » !

Donc, oui, il est vrai que les indépendantistes, en deuil sévère et en impossibilité de faire leur campagne de terrain du fait des restrictions sanitaires, pilonnés de plus par le pouvoir et les médias sans possibilité de répondre suffisamment, sont largement désavantagés par rapport à leurs adversaires.

Il est bon de rappeler que l'ADN soulignait « *la pleine reconnaissance de l'identité kanak* » comme « *préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie* ». Retour à la case 1998 ?!

Tout cela ira à l'ONU, mais est d'ores et déjà gravé dans les esprits pour l'avenir.

L'effort qui avait permis aux indépendantistes de passer de 43,3 % à 46,7 % de *Oui*, malgré un environnement inéquitablement hostile (cf partie C de ce document), et leur faisait espérer une courte victoire en 2022 n'est plus qu'une chimère avec un vote le 12/12.

Les adversaires le savent, et il est probable qu'ils veuillent honteusement en profiter.

En métropole c'est, depuis la fin novembre, enfin l'indignation dans divers médias, et par diverses personnalités, groupes, tribunes et pétitions dans Le Monde, Libération, Médiapart, etc. Le parti de Gauche prend position pour le report ; les extrême-gauches se mobilisent. La LDH France penche aussi, mais la LDH-NC tétanisée la retient.

Les politiciens de droite, en pleine compétition, multiplient les petites phrases pour la Calédonie Française, rempart contre la Chine (à 8 000 km) et fierté géo-stratégique de la France. Point commun à ceux-là, contrairement aux articles pour le report ? Ils ne mentionnent quasiment jamais les populations du pays, comme si nous n'étions pour eux qu'un porte-avions dans le Pacifique Sud, avec juste un drapeau français planté dessus.

Dans la France des droits de l'Homme, la fierté d'avoir un empire quoi qu'il en coûte, même sous la botte et contre un peuple autochtone, contre l'ONU et contre l'ADN, a encore de beaux jours devant elle.

iv. Les calculs de l'État

La tactique anti-indépendance du 12/12 était au départ, après le 46,7 % de 2020, une prise de risque calculée de M. Macron, qui voudrait laisser dans l'Histoire et surtout avant la présidentielle, l'image du président qui a arrimé la Calédonie à la France.

